


**REGLEMENT PARTICULIER DU 1^{er} TOURNOI
DE BEACH VOLLEY NORMAND
2019**

Art 1 - GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	1er Tournoi Beach-volley Normand	
Catégorie	SENIOR M20 M17 M15 F avec double surclassement M15 M interdit	
Genre	MASCULIN ou FÉMININ	
Forme de jeu	2X2	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre de collectifs engagé dans l'épreuve	18 par genre
Compétition nécessitant un droit sportif	20 euros par paire
Date limite de confirmation via pay asso	8 juin 2019 à minuit

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS (EUSES) ET DES MANAGERS

Type de licence autorisée pour les joueurs (euses)	Tout type
Licence mutation autorisée pour les joueurs (euses)	OUI
Catégories autorisées pour les joueurs (euses)	
Sénior	Tout type
M20	Tout type
M17, M15 F	Tout type
Type de licence autorisée pour les managers	Tout type
Type de licence mutation autorisée pour les managers	Tout type
Si aucune licence	Licence événementielle (Gratuite)

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES

Dans le collectif	
Nombre obligatoire de joueurs (euses)	2
Nombre de remplaçant	0

Art 5 - CALENDRIER

Jour officiel de compétition	DIMANCHE
Plage horaire officielle de la compétition	10h00-19h00
Horaire officiel d'émargement	09h45
Horaire officiel d'implantation (début du premier match)	10h30

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES pour une implantation à 10h30

- ✓ 09h45-10h : émargement – présentation obligatoire des licences ou cartes d'identité et justificatifs de double surclassement
- ✓ 10h10-10h20 : réunion technique – désignation des arbitres
- ✓ 10h30 : Match
- ✓ A suivre +10 mn, match
- ✓ A suivre +10mn, match

Art 7 - FORMULE SPORTIVE

ORGANISATION DE LA SPORTIVE

L'organisateur définit la sportive suivant le nombre d'équipes présentes lors de l'émargement.

À chaque tour, l'organisateur détermine la composition des poules et les attributions des sites de compétition.

FORFAIT

Tout engagement vaut obligation de se présenter au tournoi. La non-présentation au tournoi ou présentation d'un collectif incomplet vaut :

- Forfait général du collectif. Le droit d'entrée n'est pas remboursé.

FORMAT DES MATCHS

Pour toutes les rencontres, tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants. Les 2 premiers sets se jouent en 15 points (2 points d'écart) suivis, s'il y a lieu, d'un set décisif en 11 points (2 points d'écart). En fonction du nombre d'équipes présentes, cette règle pourra être aménagée par le Directeur du tournoi.

CLASSEMENT

Le classement au sein de chaque poule s'effectue de la façon suivante :

- Nombre de victoires
- Si égalité du nombre de victoires : nombre de points
- La répartition des points par équipe est la suivante :
Victoire 2/0 = 5 points ; Victoire 2/1 = 3 points ; Défaite 2/1 = 1 point ; Défaite 2/0 = 0 point
- Si égalité du nombre de points : coefficient sets
- Si égalité de coefficient sets : coefficient points
- Si égalité coefficient points : résultat de la confrontation directe entre les deux équipes ex aequo.

EN CAS DE BLESSURE

Si un joueur se blesse sans pouvoir reprendre sa place, le match en cours est déclaré perdu.

Pour la suite de la compétition, le collectif peut procéder de la façon suivante : prendre un joueur extérieur mais le match de la paire dont un des joueurs est blessé est considéré comme perdu.

Art 8 – BALLONS

Type de ballon autorisé	WILSON
Collectif devant fournir les ballons	Ligue
Nombre de ballons minimum mis à disposition	8
Ramasseurs de balle	Non
Nombre de ballons pour la rencontre	1

Art 9 – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DE L'ÉPREUVE

La ligue désignera un de ses représentants comme Directeur du tournoi.

Aux horaires prévus, chaque membre du collectif d'un club doit émarger sur le document prévu à cet effet, préparé par la ligue qui accueille la compétition.

À l'issue de l'émargement se tient la réunion technique de la compétition sous la responsabilité du Directeur du tournoi.

Pendant la réunion technique, le Directeur de la compétition est présenté. Il est garant de la bonne gestion et administration de l'ensemble de la manifestation sportive dans le respect de l'application du présent règlement.

À l'issue du tournoi, le Directeur valide le « Relevé de résultats du tournoi ».

NOMBRE DE TERRAINS

- Pour le tournoi féminin : 2 terrains minimum.
- Pour le tournoi masculin : 2 terrains minimum.

TENUES

Chacun des membres du collectif devra porter un maillot identique, si possible avec le nom du club. Pendant les matchs, les deux joueurs de l'équipe devront porter une tenue identique et seront identifiés par les numéros de 1 à 2 mentionnés sur le haut de la tenue.

RÈGLES DE JEU

Durant les matchs, les règles du jeu appliquées sont celles définies par le Règlement FIVB de Beach Volleyball sauf pour le managérat pour lequel sont appliquées les règles définies dans le présent règlement.

MANAGÉRAT DES ÉQUIPES

La présence d'un manager est acceptée dans l'aire de jeu pour tous les matchs.

Les dispositions suivantes devront être impérativement respectées sous peine de sanction (avertissement, pénalisation, exclusion, disqualification) : une fois le match commencé, le manager se tient assis dans la zone de repos (chaises des joueurs du côté où évolue son équipe). Sous peine de sanction, aucune communication ne sera autorisée en dehors des temps morts tactiques, temps morts techniques, entre les sets, et pendant les changements de terrain. Le temps mort tactique ne peut être demandé qu'à l'initiative de l'un des deux joueurs.

ARBITRAGE

Les rencontres sont arbitrées par une équipe ne jouant pas.

Dans le cadre de la formation, la CRA et l'organisateur pourront se servir du tournoi comme support. Cette formation devra être encadrée par un arbitre référent.

RÈGLEMENT FINANCIER

Un droit d'engagement par collectif est à régler auprès de la Ligue de Normandie de Volley-ball dès la validation de son engagement. Le montant de ce droit d'engagement est de 20€ par collectif.

RECOMPENSES

En Principal de chaque tournoi :

- 1^{er} : 40% du total des inscriptions de son tournoi.
- 2nd : 20% du total des inscriptions de son tournoi.
- 3^{ème} : 10% du total des inscriptions de son tournoi.

En Consolante de chaque tournoi :

- 1^{er} : 15% du total des inscriptions de son tournoi.
- 2nd : 5% du total des inscriptions de son tournoi.

Dans le cas d'un nombre inférieur à 7 équipes dans un tournoi alors il n'y aura pas de consolante. Les gains seront dans ce cas reportés sur le tournoi Principal comme suit : 1^{er} 50%, 2^{ème} 25% et 3^{ème} 15%.

La paire M17 masculine la mieux classée et la paire M17 féminine la mieux classée se verront rembourser leur droit d'entrée aux beachvolleyades 2019 prévues au Goëlo du 9 au 11 juillet 2019 après participation effective.

ANNULATION DU TOURNOI

Uniquement prononcée par le Directeur en cas de météo de nature à mettre cause l'intégrité physique des participants. Dans ce cas précis, les engagements seront remboursés.